



DELIBERATION N°020_2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 060-216003830-20260413-DELIB_020_2026-DE



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
07/04/2026

Date de l'affichage :
07/04/2026

En exercice : 15
Présent(s) : 15
Absent(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt-Six, le treize du mois d'Avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Jean-Yves DECOCK, Maire.

Présent(es) : Mesdames Elise ACOULON, Aurélie LÉVÊQUE, Angélique BREMENT, Véronique DIERICK, Isabelle TARDIVEAU, Ludivine DOS SANTOS, Maryvonne JOLY et Messieurs Jean-Yves DECOCK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST, Julien CIRIER, Thomas GUIDEZ, Patrick GARAVELLE, Christophe MICHEL, Claude BONDUELLE.

Absent(es)/non excusé(es) :

Pouvoir(s) : /

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE

Objet :

**ORGANISATION
DES COMMISSIONS
COMMUNALES**

- COMMUNE -

Conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut créer, à chaque séance, des commissions chargées d'examiner les questions présentées au conseil, qu'elles proviennent de l'administration ou d'un de ses membres.

Les commissions municipales sont composées exclusivement de conseiller municipaux (sauf cas particulier)

Ces commissions sont convoquées par **le maire qui en est automatiquement le président**, dans un délai de huit jours après leur nomination, ou plus rapidement si la majorité de leurs membres en fait la demande.

Lors de cette première réunion, les commissions élisent un vice-président chargé de les convoquer et de présider les séances en l'absence ou en cas d'empêchement du maire.

Considérant qu'il est nécessaire d'organiser les commissions municipales afin d'en assurer un bon fonctionnement de la commune,

Le conseil municipal crée les commissions, détermine le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et procède à la désignation des membres à main levée :



DELIBERATION N°020_2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le 20/04/2026

ID : 060-216003830-20260413-DELIB_020_2026-DE



FINANCES - PREPARATION DU BUDGET

Nombre de sièges = 14

Elise ACOULON, Aurélie LÉVÊQUE, Angélique BREMENT, Véronique DIERICK, Isabelle TARDIVEAU, Ludivine DOS SANTOS, Maryvonne JOLY, Christophe MICHEL, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST, Julien CIRIER, Thomas GUIDEZ, Patrick GARAVELLE, Claude BONDUELLE.

COMMUNICATION – SITE INTERNET

Nombre de sièges = 5

Aurélie LÉVÊQUE, Ludivine DOS SANTOS, Antonio PREVOST, Julien CIRIER, Claude BONDUELLE

CULTURE - ASSOCIATIONS – EVENEMENTS - MANIFESTATIONS – FÊTES ET CEREMONIES –

Nombre de sièges = 7

Elise ACOULON, Aurélie LÉVÊQUE, Isabelle TARDIVEAU, Ludivine DOS SANTOS, Antonio PREVOST, Thomas GUIDEZ, Claude BONDUELLE.

VOIRIE / BÂTIMENTS COMMUNAUX / ASSAINISSEMENT / CIMETIERE :

Nombre de sièges = 7

Elise ACOULON, Aurélie LÉVÊQUE, Véronique DIERICK, Gérald LAQUERRIERE, Antonio PREVOST, Thomas GUIDEZ, Claude BONDUELLE

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 13/04/2026

**Le secrétaire de séance,
Aurélien LEVÊQUE**



**Le Maire,
Jean-Yves DECOCK**